

**Soumission du Conseil du système alimentaire montréalais dans
le cadre des consultations pré-budgétaires 2023-2024 du
Gouvernement du Québec**

Février 2023



Table des matières

Présentation du Conseil du système alimentaire montréalais	2
Résumé des recommandations	2
Enjeux du système alimentaire montréalais	4
Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec (PASUQ).....	5
Programme de coupons nourriciers.....	6
Taxe sur les boissons sucrées	7
Bonification des revenus pour les populations vulnérables	8
Reconnaissance des systèmes alimentaires de proximité	9
Investissement pour le développement de données et d'outils d'évaluation environnementale	10

Présentation du Conseil du système alimentaire montréalais

Le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM) est le premier conseil de politiques alimentaires d'une ville francophone dans le monde. Depuis 2018, il porte deux mandats, soit de conseiller l'agglomération de Montréal pour le développement de politiques et programmes et de mobiliser un réseau de 150 partenaires pour la mise en place de plans d'action régionaux intégrés. Le Conseil SAM est soutenu par Montréal – Métropole en santé, la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie pour la région de Montréal.

Le Conseil SAM est composé de membres statutaires nommés par les institutions publiques ainsi que des membres issus de la société civile (organismes à but non lucratif, chercheurs, institutions philanthropiques, entrepreneurs, etc.) sélectionnés lors des appels de candidatures.

Au service de sa mission d'assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation, le Conseil SAM crée des espaces de concertation et de partage de connaissance, développe et promeut des politiques favorables à un système alimentaire durable et inclusif, et soutient la mise en place d'initiatives structurantes.

Résumé des recommandations

1. Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec

De nombreuses mesures et interventions sont déployées au Québec en lien avec l'alimentation en milieu scolaire, et le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer des programmes d'alimentation scolaire à travers le Canada. Nous demandons au gouvernement de créer un

comité interministériel qui aura pour mandat de collaborer avec les acteurs québécois pour le développement d'un Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec et de négocier avec le gouvernement fédéral pour obtenir une contribution financière permettant la mise en place d'un programme à la hauteur des aspirations des Québécois et Québécoises.

2. Programme de coupons nourriciers

Un programme de coupons nourriciers peut servir de levier structurant pour améliorer l'accès à une saine alimentation pour les populations vulnérables, et soutenir les producteurs locaux en sécurisant les revenus de vente. Nous demandons au gouvernement d'investir dans la mise à échelle et la pérennisation des interventions de type coupons nourriciers, notamment la Carte Proximité fermière et solidaire à Montréal, en bonifiant la mesure 3.7.2 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

3. Taxe sur les boissons sucrées

La réalisation des programmes d'alimentation scolaire et de coupons nourriciers nécessite des investissements conséquents. Il est important de favoriser l'accès à une saine alimentation, tout en limitant l'accès à des aliments malsains qui contribue à l'obésité et aux maladies chroniques et augmente le coût des soins de santé portée par les contribuables. Nous demandons au gouvernement de mettre en place une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus seront investis dans l'accès à une saine alimentation, ou de transférer au palier municipal ce pouvoir de taxation.

4. Bonification des revenus pour les populations vulnérables

Alors qu'elle était déjà à des taux alarmants, l'insécurité alimentaire ne cesse d'augmenter depuis la pandémie. Pourtant, le droit à l'alimentation est reconnu comme un droit fondamental. Puisque l'insécurité alimentaire est un problème de pauvreté, nous demandons au gouvernement de bonifier les mesures de revenu pour les personnes vulnérables.

5. Reconnaissance des systèmes alimentaires de proximité

L'échelle régionale est propice à la collaboration intersectorielle nécessaire pour opérer la transition socioécologique au sein du système alimentaire. Les municipalités et les concertations régionales en alimentation ont le potentiel de relever ce défi. Nous demandons au gouvernement de reconnaître le rôle crucial de ces acteurs et de leur confier davantage de mandats et de ressources pour soutenir les changements systémiques en alimentation.

6. Investissement pour le développement de données et d'outils d'évaluation environnementale

Compte tenu de la complexité du défi que représente la transition vers la carboneutralité et vers un système alimentaire sain et durable, il est nécessaire d'offrir aux acteurs du système alimentaire des données qui leur permettent d'évaluer les enjeux environnementaux avec une vision systémique et de prioriser les efforts sur des actions efficaces dans le contexte québécois. Nous demandons au gouvernement de développer un programme de financement pour supporter la recherche interdisciplinaire, le développement de données et d'outils d'analyse

basés sur l'approche cycle de vie, qui soient accessibles et adaptés aux besoins des différents acteurs du système (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, détaillants, consommateurs, ONG et institutions politiques et publiques) afin que chacun puisse élaborer des plans d'actions efficaces pour assurer la transition vers une alimentation qui soit à la fois, saine, durable et de proximité.

Enjeux du système alimentaire montréalais

Accès au marché. Avec une population de près de 2 millions de personnes, l'agglomération de Montréal constitue de loin le principal bassin de population à nourrir au Québec. L'offre aussi est importante, alors que la région de Montréal fournit 27 % des emplois bioalimentaires du Québec (MAPAQ, 2017). Malgré l'importance de ce marché, la part des aliments provenant de l'extérieur du Québec est toujours très importante et les producteurs et transformateurs locaux rencontrent des obstacles à trouver des débouchés pour leurs produits. Il convient donc de favoriser l'accès au marché montréalais pour les produits locaux afin de renforcer l'activité des entreprises du secteur et d'assurer leur pérennité.

Empreinte écologique. En 2050, nous serons 10 milliards d'humains sur la planète, 9,5 millions au Québec et près de 2,5 millions à Montréal (Institut de la statistique du Québec, 2019). La hausse démographique prévue entraînera une augmentation des besoins et aura un impact certain sur l'environnement, alors que le régime nord-américain — riche en viandes, en produits importés et hautement transformés — exerce déjà une pression critique sur l'environnement (Willett et al., 2019), et qu'un tiers des aliments produits sur la planète sont gaspillés (FAO, 2011). Le système alimentaire est responsable d'environ 20% de l'empreinte carbone des ménages québécois (ISQ, 2018). Une transformation majeure du système est nécessaire pour réduire les impacts et s'adapter aux changements climatiques. Compte tenu de l'ampleur du défi, il s'avère essentiel d'adopter une vision holistique afin de prioriser les efforts qui permettront d'assurer la transition vers un système alimentaire à la fois sain et durable. Pour ce faire, nous devons réduire le gaspillage à chacune des étapes du cycle de vie des aliments, favoriser la consommation de produits végétaux et assurer la transition vers des systèmes de production agricole régénératifs et des chaînes alimentaires sobres en carbone.

L'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire (IA) désigne la privation des individus et des ménages pour assurer leur besoin de se nourrir convenablement afin de mener une vie saine et active. Défini comme étant un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières (Statistiques Canada 2011-2012), l'IA est un problème social et de santé publique important au Canada. Déjà en 2019, 234 500 personnes à Montréal vivaient en situation d'insécurité alimentaire, soit 13,6 % de la population (DRSP Montréal, 2019). Selon l'INSPQ, encore 14% de la population montréalaise était en insécurité modérée ou sévère en novembre 2021, un taux auquel s'ajoute 10% en insécurité alimentaire marginale, pour un total de 24%. (D'autres régions québécoises avaient des taux semblables pour la même période, soit 19% au Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Capitale nationale.)

Accès à une saine alimentation. La qualité nutritionnelle de l'alimentation est fortement liée à la santé et aux maladies chroniques, comme le diabète, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires (Forouhi N. et al. 2019). À Montréal, une personne sur trois, soit 570 000

personnes, est atteinte d'au moins une maladie chronique (DSPASSM, 2014). À Montréal, chez les enfants de 6e année, seulement 38 % consomment six portions ou plus de fruits et légumes chaque jour (TOPO 2017). La consommation des boissons sucrées est la plus importante dans les quartiers montréalais où il y a les taux les plus élevés de défavorisation matérielle. Ces quartiers sont à la fois des déserts alimentaires où l'accès aux produits frais est limité, et des marais alimentaires où la malbouffe est omniprésente dans l'offre alimentaire. En 2017, la proportion des dépenses alimentaires des ménages montréalais allouées aux aliments ultra-transformés selon la classification NOVA était de 43%.

Collaboration intersectorielle et gouvernance inclusive

Le besoin de mettre en place des instances régionales en alimentation a été identifié à travers le monde, en raison de la complexité des enjeux alimentaires et de la nécessité qui en découle de rallier les expertises et leviers d'une grande variété d'acteurs afin de réaliser les changements souhaités au système alimentaire. L'importance de la collaboration multisectorielle demeure autant un impératif qu'un défi. Pour assurer un environnement propice à une action efficace, la FAO et les villes signataires du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan recommandent de « faciliter la collaboration intersectorielle entre différents services et organismes municipaux et [de] rechercher la cohérence des politiques et programmes sectoriels qui influent sur le système alimentaire à différents niveaux administratifs ». (FAO, Secrétariat du MUFPP, Fondation RUAF, 2018). Le Conseil SAM a identifié comme priorités l'engagement municipal et la participation citoyenne, notamment des personnes les plus vulnérables, comme leviers pour réussir la transition alimentaire.

[Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec \(PASUQ\)](#)

Le Conseil SAM est membre du Collectif québécois pour une saine alimentation scolaire et collabore au Chantier pour un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec. Dans le cadre de notre plan d'action intégré 2020-2022, nous avons été parmi les premiers à soutenir la Cantine dans les écoles, un projet maintenant déployé dans de nombreuses écoles montréalaises et dans quatre autres régions du Québec.

À Montréal, des mesures d'aide alimentaire dans les écoles sont en place depuis des années. Une étude menée par la DRSP sur l'année scolaire 2016-2017 a recensé de nombreuses interventions de soutien alimentaire dans les écoles et a permis de constater certaines problématiques : un accès inégal aux programmes pour certaines écoles ou certains élèves, la stigmatisation liée aux interventions ciblées, des inefficacités telles que le gaspillage dû au manque de cohérence de différentes interventions, et une instabilité liée à la variabilité des financements. Depuis la mise en place de la mesure 15012, des rencontres de concertation entre les parties prenantes à Montréal ont permis de constater une amélioration dans les moyens dont disposent les écoles pour offrir des repas et collations aux élèves. Elles ont également des problèmes persistants concernant la qualité nutritionnelle des aliments offerts (non-respect de la politique-cadre), un déficit d'infrastructure pour l'entreposage et la transformation des aliments, ainsi que des défis liés à l'approvisionnement des aliments frais et aux aliments locaux.

Nous soutenons les huit principes de la Coalition pour une saine alimentation scolaire. Un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec n'est pas uniquement une manière

de nourrir les élèves. C'est aussi un programme qui doit comprendre un volet éducatif qui permet aux élèves de développer la littératie et les compétences alimentaires, et de comprendre l'importance des choix alimentaires pour la santé des personnes et de la planète. C'est également un programme qui doit servir de levier pour l'approvisionnement des produits du Québec, aligné avec les objectifs de la Stratégie nationale d'achat d'aliments du Québec.

Cette vision d'un PASUQ avec de multiples retombées est à la base de notre demande au gouvernement de créer un comité interministériel qui aura pour mandat de collaborer avec les organismes déjà rassemblés dans le Chantier PASUQ pour développer ensemble un modèle de programme pour le Québec, ancré dans les réalités régionales et les priorités tant de la Politique bioalimentaire que de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Ensuite, puisque cette vision est ambitieuse, nous demandons au gouvernement du Québec de négocier avec le gouvernement du Canada pour obtenir des fonds suite à l'engagement de ce dernier à investir dans les programmes d'alimentation scolaire.

Programme de coupons nourriciers

Tout comme un Programme d'alimentation scolaire universel, un Programme de coupons nourriciers a le potentiel d'agir sur plusieurs problématiques du système alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous misons sur des initiatives comme la Carte proximité fermière et solidaire comme projet-pilote pour un éventuel programme. La Carte proximité est distribuée aux familles ou personnes seules qui sont à risque d'insécurité alimentaire pour l'achat d'aliments frais provenant des producteurs locaux. Cette approche gagnant-gagnant vise à bonifier le pouvoir d'achat, à favoriser la consommation d'aliments frais, notamment des fruits et légumes, et à stabiliser les revenus des producteurs qui vendent leurs produits dans les marchés participants.

La mise en place de ce projet-pilote, ainsi que d'autres projets ailleurs au Québec tel que celui dans le quartier Limoilou à Québec, a suscité l'intérêt d'une grande variété de parties prenantes qui sont actuellement impliquées dans une réflexion collective pour l'idéation d'un tel programme. Lors du Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux à Victoriaville en novembre 2022, qui a rassemblé 400 participants provenant de toutes les régions du Québec et des communautés autochtones, l'Association des marchés publics du Québec, la Coalition Poids, le Conseil SAM, le Carrefour alimentaire centre-sud et de nombreuses autres parties prenantes ont collaboré à l'organisation d'un atelier à ce sujet.

En parallèle, avec la mesure 3.7.2 du deuxième Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé, *offrir à des personnes à faible revenu des coupons pour l'achat de légumes et de fruits afin de lutter contre l'insécurité alimentaire*, le gouvernement investit dans un autre projet pilote dans la région de la Montérégie.

Le développement d'un programme de coupons nourriciers au Québec implique un grand nombre d'acteurs et doit trouver l'équilibre entre une diversité de priorités, telle que la volonté de privilégier les produits frais saisonniers et le désir d'offrir un programme tout au long de l'année à des personnes qui sont dans le besoin. Il est important de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs et d'étudier les avantages et les désavantages de différents

modèles. Par contre, il est également crucial de s'appuyer sur les interventions qui ont déjà pris racine et de les considérer comme les incubateurs d'un éventuel programme.

Pour cette raison nous demandons au gouvernement de bonifier les fonds de la mesure 3.7.2 afin de soutenir un plus grand nombre d'initiatives de coupons nourriciers, en priorisant celles qui sont déjà en déploiement. À Montréal, le budget estimé de la Carte Proximité pour l'année 2023 est de 700 000 \$.

Taxe sur les boissons sucrées

Les maladies chroniques liées à une alimentation de mauvaise qualité sont un fardeau pour le système de santé québécois et les finances publiques. D'ailleurs, les mesures proposées pour améliorer l'accès à une saine alimentation et diminuer l'insécurité alimentaire représentent des investissements majeurs. Outre les sources de financement qui peuvent provenir du gouvernement fédéral (dans le cas d'un programme d'alimentation scolaire) ou des individus (via des mécanismes de tarification sociale), il existe une autre option qui a déjà fait ses preuves ailleurs : une taxe sur les boissons sucrées.

Au Québec, un adulte sur cinq consomme au moins une boisson sucrée tous les jours (EQSP 2014-2015). À Montréal, chez les enfants de 6e année, 1 sur 10 consomme une boisson sucrée tous les jours (TOPO 2017). Alors qu'elles devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la principale source de sucres libres des Québécois et Québécoises. En plus d'être nuisible à la santé, la consommation de ces produits non essentiels a également un impact environnemental significatif. La production, la distribution, le stockage et la réfrigération de ces boissons entraînent la consommation de ressources naturelles - dont de grandes quantités d'eau - et d'énergie et génèrent des émissions polluantes et des déchets d'emballage (plastiques, aluminium, verre...) qui pourraient être évités.

Plusieurs juridictions ailleurs dans le monde ont adopté une taxe sur les boissons sucrées avec succès. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure. Les expériences internationales nous ont démontré la pertinence d'une telle mesure comme levier de résilience durant la pandémie. En effet, les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'être très réactif pendant la crise de la COVID-19 pour aider les ménages plus vulnérables. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir 6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin. En place depuis 2018, les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement dédiés pour l'accès à une saine alimentation et pour des programmes éducatifs offerts aux familles à faibles revenus. Similairement, la ville de San Francisco a dédié 1, 65 millions de ses revenus depuis le mois de mai pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie.

Plus récemment, au Canada, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé l'entrée en vigueur d'une taxe de 20 ¢ par litre sur les boissons sucrées prêtes à boire. Cette taxe, en vigueur depuis septembre 2022, représente une solution prometteuse pour garantir une diminution de la consommation de boissons sucrées. Les recettes générées ont été estimées à 9 millions de dollars annuellement pour le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, qui

souhaite les réinvestir dans des mesures de promotion de la santé, notamment dans les programmes de nutrition, l'alimentation scolaire et un crédit d'impôt pour l'activité physique.

À Montréal, le conseil municipal a déjà adopté une motion en faveur de la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées. Par contre, il n'est pas clair si la Ville a la juridiction pour la mise en place d'une telle taxe. D'ailleurs, la mise en place d'une taxe seulement sur l'île de Montréal pourrait être inefficace si les résidents se déplacent à Laval ou Longueuil pour acheter ces produits.

Idéalement, une taxe serait mise en place par le gouvernement du Québec et s'appliquerait sur l'ensemble du territoire. Cette échelle convient au financement de programmes nationaux pour un programme d'alimentation scolaire ou un programme de coupons nourriciers. Sinon, une autre possibilité est envisageable : que la taxe soit mise en place sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'étendue du territoire ferait en sorte d'éviter les déplacements des achats, et l'instance est déjà habilitée à percevoir des taxes : la taxe sur l'essence, qui opère avec la même logique de taxation et réinvestissement (ici dans les transports en commun).

Quelle que soit l'échelle, il convient de noter que selon un sondage Léger, huit Québécois sur dix sont en faveur d'une taxation des boissons sucrées dont les revenus seraient investis pour un programme de coupons nourriciers.

Bonification des revenus pour les populations vulnérables

Selon l'INSPQ, 14% de la population montréalaise était en insécurité alimentaire modérée ou sévère en novembre 2021, un taux auquel s'ajoute 10% en insécurité alimentaire marginale, pour un total de 24%. Depuis la pandémie, on constate une demande accrue en aide alimentaire : les organismes communautaires ont deux à trois fois plus de demandeurs et Moisson Montréal rapporte une hausse de plus de 25% des demandes d'aide par rapport à 2021 (Bilan Faim, 2022). L'inflation aggrave cette situation tant pour les ménages que pour les organismes qui achètent les denrées afin de le distribuer aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Elle affecte au même titre l'industrie alimentaire qui resserre la gestion alimentaire pour minimiser les surplus et pertes, diminuant ainsi les dons d'aliments au réseau d'aide alimentaire. À titre d'exemple, le coût du panier à provisions nutritif et économique par personne par jour a augmenté de 7,75 \$ en janvier 2022 à 9,48 \$ en janvier 2023, une augmentation de plus de 22% (Dispensaire diététique, 2023).

En 2022, le Conseil SAM était parmi les organisations invitées à participer à l'étude de l'Observatoire québécois des inégalités, qui a mené à la publication du rapport *La faim justifie les moyens*. Nous appuyons l'affirmation que « La réduction durable et la prévention de l'insécurité alimentaire doivent reposer sur une stratégie d'intervention qui n'est plus uniquement « alimentaire », mais qui vise aussi et surtout une amélioration substantielle du filet de protection sociale. À cet égard, la littérature et les consultations menées pour ce rapport

suggèrent plusieurs pistes de solution dont le dénominateur commun est l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes moins nanties grâce à des mesures de redressement de leurs revenus et d'allègement du coût de la vie (logement, alimentation, transport, etc.). »

Nous demandons au gouvernement de poursuivre et de multiplier les mesures de soutien au revenu de base tel que préconisé dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, en portant une attention particulière aux populations les plus touchées, telles les premières nations et les personnes noires (décembre 2017). Nous soulignons l'importance d'évaluer l'impact du revenu de base pour les personnes avec des contraintes sévères à l'emploi sur leur situation à l'égard de l'insécurité alimentaire. Nous proposons également d'étendre ces mesures à d'autres groupes de la population qui ont les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés. Selon l'Observatoire québécois des inégalités, « ce sont très majoritairement des ménages à faible revenu, y compris des travailleurs et travailleuses, des femmes monoparentales, des ménages composés de personnes noires et des adultes âgés de 60 à 64 ans vivant seules, entre autres. Les ménages composés de personnes autochtones (Premières Nations et Inuits) sont, et de loin, les plus fortement touchés par l'insécurité alimentaire. »

Reconnaissance des systèmes alimentaires de proximité

Bien que le Conseil du système alimentaire montréalais soit actuellement le seul conseil de politique alimentaire au Québec, il est loin d'être unique dans le monde ou même au Canada. Une mouvance internationale de gouvernance alimentaire de proximité prend de l'ampleur depuis une vingtaine d'années, notamment à travers le réseau des villes signataires du Pacte de politiques alimentaires urbaines de Milan, que Montréal a rejoint en 2015. Il existe plusieurs modèles de gouvernance alimentaire, mais la tendance québécoise est celle de l'émergence de concertations alimentaires régionales et sous-régionales développées selon les particularités des territoires. Le Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux à Victoriaville en novembre 2022 témoigne de l'étendue de la mobilisation à travers le Québec.

Dans une déclaration commune, les 400 participant.es provenant de toutes les régions du Québec et 11 communautés autochtones ont demandé au gouvernement de « consolider ou développer des espaces de concertation inclusifs et intersectoriels afin d'assurer la coordination entre les acteurs, incluant les citoyen.ne.s. »

Des instances de concertations alimentaires à l'échelle régionale ou sous-régionales existent déjà, mais ont pour la majorité des mandats qui portent uniquement sur un aspect du système alimentaire. Par exemple, en tant que Table intersectorielle sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) pour Montréal, le mandat reconnu par le gouvernement à travers la Politique gouvernementale de prévention en santé porte exclusivement sur les saines habitudes de vie, plus particulièrement l'accès à une saine alimentation. D'autres concertations alimentaires sont davantage sectorielles, comme les tables bioalimentaires ou les réseaux communautaires.

Pour « assurer un environnement propice à une action efficace », le cadre de suivi du Pacte de Milan recommande de « faciliter la collaboration entre différents services et organismes

municipaux et de rechercher la cohérence des politiques et programmes sectoriels qui influent sur le système alimentaire à différents niveaux administratifs », ainsi que « d'accroître la participation des parties prenantes au niveau municipal à travers le dialogue politique et, le cas échéant, à travers l'éducation et la sensibilisation ». Ces recommandations visent la mise en place de structures de gouvernance alimentaire participative multisectorielles et multiacteurs. (FAO, MUFPP et RUAFA, 2018)

Afin de renforcer la capacité d'agir des systèmes alimentaires de proximité (qu'ils soient portés par des TIR-SHV ou une autre instance), nous demandons au gouvernement de reconnaître la nécessité de créer ou de renforcer des instances de gouvernance alimentaire à l'échelle régionale ou sous-régionale, et de renforcer leur capacité d'agir sur l'ensemble des enjeux du système alimentaire dans une perspective de transition socioécologique. Il est aussi important de renforcer les capacités de ces instances à être plus inclusives au regard de l'ensemble des parties prenantes concernées, y compris des citoyen.ne.s, notamment à travers la mise en place de mécanismes de participation citoyenne.

Ensuite, étant donné le rôle essentiel que les municipalités peuvent jouer dans la gouvernance alimentaire, nous demandons au gouvernement de reconnaître la compétence des municipalités à agir pour améliorer les systèmes alimentaires, et d'accroître le financement des municipalités afin qu'elles puissent s'engager de façon conséquente dans les actions visant à réduire l'insécurité alimentaire, à favoriser l'accès à une saine alimentation, réduire le gaspillage alimentaire et les matières résiduelles, ainsi qu'à favoriser l'achat local et les circuits courts sur leur territoire.

Investissement pour le développement de données et d'outils d'évaluation environnementale

Dans son plan d'action régional intégré (PARI) le conseil SAM développe des stratégies pour réduire l'empreinte écologique du système alimentaire montréalais. Ces stratégies incluent la réduction du gaspillage alimentaire et des matières résiduelles, le développement d'initiatives d'économie circulaire et, de façon plus transversale en lien avec ces autres grandes orientations, des stratégies pour faire rayonner les produits montréalais sains et écoresponsables, renforcer les systèmes alimentaires locaux inclusifs et durables et promouvoir le régime de santé planétaire.

Or, force est de constater que, pour s'assurer que ces stratégies réduisent efficacement l'empreinte écologique du système alimentaire et contribuent significativement aux cibles GES du plan Climat 2030 de la Ville de Montréal et plus généralement du Québec, il s'avère indispensable de se doter d'outils qui permettent une évaluation quantitative complète des impacts et de leur réduction afin d'éviter d'orienter les efforts sur des actions contreproductives ou dont les bénéfices sont très limités, et d'éviter des déplacements d'impacts d'une étape du système à l'autre ou d'un enjeu à l'autre.

En effet, bien que plus de 70% de l'impact soit relié aux pratiques de production agricole et de transformation, les efforts sont encore très orientés sur les solutions concernant la réduction des impacts du transport, des emballages et de la gestion des matières résiduelles qui contribuent à moins de 30% de l'empreinte carbone de l'alimentation des Québécois (CIRAIG, 2022).

De plus, des stratégies développées en silo et basées sur des données incomplètes ou non spécifiques à la réalité québécoise pourraient entraîner des déplacements d'impacts ou effets rebonds. Pour illustrer ce propos, une étude du Groupe Agéco (2021) a démontré que le développement de serres chauffées aux énergies fossiles au Québec pour réduire l'empreinte environnementale du transport d'aliments importés peut augmenter l'empreinte carbone globale des aliments. D'autre part, le développement massif de serre chauffée à l'hydroélectricité pourrait aussi augmenter significativement la demande en électricité, et nécessiter la construction de nouveaux barrages ayant des conséquences négatives sur la biodiversité et les territoires autochtones. Ces exemples illustrent donc l'importance de développer une démarche transversale et des outils d'évaluation environnementale holistiques basés sur des données contextualisées au Québec pour éclairer la prise de décision.

À ce titre, l'approche cycle de vie (ACV) promue par le PNUE et la commission européenne (PEF, 2012) et largement utilisée par les grandes organisations du secteur privé pour définir des politiques et des plans d'action en matière de réduction de l'empreinte environnementale, serait recommandée. Par ailleurs, l'ADEME, l'agence de la transition écologique française, a développé une base de données environnementale de référence sur les produits agricoles et alimentaires, permettant d'évaluer l'empreinte environnementale de 2500 produits alimentaires français selon l'approche scientifique d'analyse du cycle de vie. Toutefois, les résultats d'ACV dépendent des pratiques agricoles et des conditions climatiques qui sont spécifiques à chaque région et les données développées dans un contexte français ne sont pas pertinentes au Québec. De plus, les ACV sont assez complexes à réaliser et nécessitent pour l'instant des ressources spécialisées.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'investir dans le développement de données et d'outils numériques paramétrables, tels que des calculateurs carbone, qui soient facilement accessibles aux différents acteurs du système alimentaire québécois (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, détaillants, consommateurs, ONG et institutions politiques et publiques) pour faciliter la prise de décision, accélérer la transition vers des systèmes agricoles régénératifs et des chaînes alimentaires sobres en carbone.

Ces outils seraient notamment très utiles pour supporter l'initiative de Guichet unique pour la transition alimentaire (GUTA), un des projets phares du Conseil SAM, qui vise à accompagner les restaurants et commerces alimentaires de la Ville dans leur transition en leur fournissant une multitude de ressources pour agir sur la réduction des emballages et contenants jetables, la réduction du gaspillage alimentaire, l'augmentation des options végétales et de l'achat local. Ils permettraient à cette clientèle d'évaluer différents scénarios et de sélectionner les solutions les plus efficaces en matière d'impact environnemental en tenant compte de leur contexte spécifique. De façon plus générale, ils permettraient aux Conseil SAM et ses multiples partenaires de prioriser des plans d'actions efficaces pour assurer la transition vers une alimentation qui soit à la fois, saine, durable et de proximité.